

## COMMUNE D'AYDOILLES

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

##### I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Aydoilles ; elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>. Elle peut être consultée sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 01 Juillet 2020 par le conseil municipal.

##### II. Les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

#### BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	146 993,49	Atténuations de charges	17 212,90
Charges de personnel	289 446,47	Produits des services	61 216,42
Autres charges de gestion courante	53 828,01	Impôts et taxes	393 846,04
Atténuations de produits	91 570,00	Dotations, subventions et participations	205 593,46
Charges financières	14 258,92	Autres produits de gestion courante	27 364,24
Charges exceptionnelles	1 165,28	Produits financiers	5,06
		Produits exceptionnels	7 878,32
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>597 262,17</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>713 116,44</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	9 025,20	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>606 287,37 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>713 116,44 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Dotations, fonds divers de réserves	99 298,60	Dotations, fonds divers et réserves	13 015,56
Remboursement des emprunts (Capital)	39 036,06	Subventions d'investissement	33 230,40
Immobilisations incorporelles	5 067,58	Emprunts dettes et assimilées	700,00
Subventions d'équipements versés	51 633,35	Immobilisations en cours	0,00
Immobilisations corporelles	4 674,81		
Immobilisations en cours	385 416,59		
Participations et créances rattachées à des participations	15,50		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>585 142,49</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>46 945,96</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	9 025,20
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>585 142,49 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>55 971,16 €</b>

### III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes réelles de fonctionnement 2019** représentent **713 116,44** euros.

Elles correspondent essentiellement aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre aéré, location de salle...),
- aux concessions dans le cimetière ou emplacements dans l'espace cinéraire
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux loyers des cellules commerciales communales,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre ou de maladie des agents,
- au FCTVA de la partie fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- . Taxe d'habitation : 10,22%
- . Taxe foncière sur le bâti : 10,42%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 27,86%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 179 129,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges du personnel communal, les indemnités et cotisations des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des chemins communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats auxquelles la commune est adhérente, les participations aux transports scolaires pour les enfants, le reversement de fond à l'Etat (FNGIR) et les intérêts des emprunts à payer ainsi que les amortissements sur certains biens (dépenses d'ordre).

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2019** représentent **597 262,17** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 9 025,20 € soit un total général de dépenses de fonctionnement de 606 287,37€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **IV. La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

**Les dépenses réelles d'investissement 2019** représentent **585 142,49** euros

Les investissements réalisés au cours de l'année 2019 sont :

- le reversement de la moitié du résultat d'investissement de l'ancien budget assainissement suite au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- la participation aux travaux du réseau d'eau rue du Chapuy, Rue des Jardins, Rue du Maix Florentin et Route de Saint-Dié,
- l'acquisition d'une signature électronique et de nouveaux logiciels pour la dématérialisation,
- la numérisation et l'indexation des actes d'Etat-Civil,
- l'acquisition de slides pour le skate-park, d'une sèche main électrique, d'une perceuse – visseuse, de nouveaux panneaux de signalisation, d'une tablette pour l'école, d'une douchette et d'un robinet à colonne pour la cantine, d'un chauffe-eau pour le local boulangerie
- différents travaux d'électricité dans les cellules commerciales,
- les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420

Les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420) et les amortissements de certains biens.

**Les recettes réelles d'investissement 2019** représentent **46 945,96** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 9 025,20 € soit un total général de recettes d'investissements de 55 971,16 €.

La subvention que l'on a reçue, était le premier acompte de la DETR versée par l'Etat pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420.

## V. Récapitulation

### Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	106 829,07 €
Report de l'excédent 2018	209 831,40 €
Excédent de fonctionnement 2019	316 660,47 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	- 529 171,33 €
Report de l'excédent 2017	777 758,71 €
Excédent de d'investissement 2018	..248 587,38 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 99 126,49 €
- En recettes pour un montant de 212 092,60 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

### **Principaux ratios : (population légale INSEE 2019 : 1085 hbts)**

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 550,47 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 165,10 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 657,25 €/habitant

DGF/population : 141,54 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 48,46 %

### **Etat de la dette :**

La commune a souscrit 2 emprunts auprès d'établissements financiers :

- Un en 2008 auprès du crédit agricole des Vosges pour financer la construction du local des services techniques et l'aménagement de certaines rues, au taux de 5.32% sur 20 ans pour un montant 250 000,00 €
- Un en 2016 auprès du crédit mutuel pour financer le nouveau bâtiment communal qui regroupe le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et 2 cellules commerciales, au taux de 1.35 % sur 20 ans pour un montant de 500 000,00 €

Au 31/12/2019, pour ces 2 emprunts, l'encours de la dette est de 578 340,49 €

La commune a également reçu en 2016 une aide financière sous forme de prêt à taux zéro de la part de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour 20 000,00 €, remboursable en 5 annuités, la première en 2017, la seconde en 2018, la troisième en 2019.

**DONC l'encours de la dette au 31/12/2019 est de 586 340,49 €**

## VI. Le budget annexe : la forêt en HT

### Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	- 3 492,72 €
Report de l'excédent 2018	67 462,11 €
Excédent de fonctionnement 2019	63 969,39 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	- 1 587,98 €
Report du déficit 2017	-13 182,51 €
Déficit de d'investissement 2018	-14 770,49 €

**Les dépenses de fonctionnement 2019** s'élèvent à 76 712,08 € et concernent les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal et les frais sur les ventes de bois. Cette année, nous avons dû annuler une vente de bois de l'année 2018 car l'acheteur est en redressement judiciaire.

A ces dépenses réelles s'ajoute un virement de 19 990,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

**Les recettes de fonctionnement 2019** s'élèvent à 73 219,36 € et correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

**Les dépenses d'investissement 2019** s'élèvent à 14 770,49 € et correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale et à l'achat de 2 parcelles boisées (B 2056 et 2058).

**Les recettes d'investissement 2019** s'élèvent à 13 182,51 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement

A ces recettes réelles s'ajoute un virement de 19 990,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

### Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles le 01/07/2020

Le Maire d'Aydoilles

Stéphane CHRISMENT



